



COMITÉ PERMANENT SUR LA CONDUITE D'URGENCE

Représentants de l'APPQ :

M. Pierre Veilleux, président

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Me Alain Rousseau, conseiller juridique de l'APPQ

À la suite d'une rencontre avec le sous-ministre aux Affaires policières, M. Louis Morneau, en novembre 2014, nous avons rencontré le groupe de travail composé de représentants du ministère de la Sécurité publique et des chefs de police du Québec le 31 octobre 2017 à l'École nationale de police du Québec. Pour l'occasion, j'étais accompagné de M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, et de Me Alain Rousseau, procureur de l'Association. De plus, des représentants de la Fédération des policiers municipaux du Québec ainsi que de la Fraternité des policiers de Montréal étaient présents.

Nous avons été en mesure de constater que les travaux de ce groupe de travail étaient relativement avancés au niveau de la réflexion, mais qu'aucune piste de solution n'était encore sur la table.

Nous avons donc à tour de rôle formulé nos arguments sur l'importance que les directions de corps policiers prennent position. Que les policiers s'attendent à des directives claires avec des paramètres faciles à comprendre pour la conduite d'urgence. Nous avons également abordé les problématiques vécues au niveau des accidents survenus en conduite d'urgence et des conséquences que certains vivent à la suite des accusations et des condamnations criminelles.

À la suite de cette rencontre, nous avons décidé d'écrire au nom des trois grandes associations syndicales policières afin de demander au sous-ministre Morneau de pouvoir participer aux travaux. Le 26 février dernier, M. Louis Morneau nous a répondu favorablement en nous indiquant son intention de nous inviter pour la suite des travaux. À suivre...

Pierre Veilleux, président